

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4546 - Mardi 16 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS 2024

Une élection, des chiffres et des tendances



Les comoriens étaient appelés aux urnes dimanche dernier pour élire le président de la république et les gouverneurs des îles. Sur l'ensemble du territoire, des irrégularités ont été constatées tout au long de la journée des élections par les candidats de l'opposition. A la fermeture des bureaux de vote, les quartiers généraux des partis politiques ont commencé à

compiler les résultats qui leur parvenaient au compte goutte.

Le moins que l'on puisse dire est que les tendances varient d'un quartier général à un autre sur l'issue finale de ces joutes. Les élections générales aux Comores ont mobilisé en tout trois cent trente-huit mille neuf cents quarante (338 940) électeurs selon

les chiffres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). « La liste électorale définitive des électeurs issue de cette révision est arrêtée à 338 940 », peut-on lire dans un communiqué de presse de la CENI sorti le 11 décembre 2023.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

03 Radjab 1445

Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Janvier 2024

Lever du soleil:

05h 48mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 18mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib: 18h 42mn

Incha: 19h 55mn



CRISE POST-ÉLECTORALE

Le calme est revenu à Fomboni

Après la déclaration du candidat à l'élection du gouverneur de Mohéli, Dr Hassanaly Abdoulanziz donnant les résultats issus des urnes collectés par son QG et le plaçant en deuxième position avec 2750 voix soit 26%, derrière la candidate Chamina (CRC) avec 3780 voix, soit 37%, la situation avait dégénéré à Fomboni. Des heurts ont éclaté entre jeunes militants et forces de l'ordre. Plusieurs heures sont passées avant le retour au calme. On déplore des civils blessés.



Tôt le matin de ce lundi 15 janvier, le candidat à l'élection du gouverneur de l'île Dr Hassanaly Abdoulanziz avait réuni la presse à son domicile pour remercier les électeurs qui ont placé leur confiance en lui en votant pour lui. Après avoir rappelé les irrégularités constatées et qu'il impute à la CRC telles que bourrages des urnes et expulsion des mandataires dans plusieurs localités qu'il a pris le soin de citer une à une, Abdoulanziz a « malgré les tricheries » dit-il, dévoilé les résultats issus des urnes collectés par son quartier général. Lesquels résultats le placent en deuxième position avec 2750 voix, soit 26%, derrière la candidate du pouvoir

Chamina Mohamed avec 3720 voix, soit 37%.

Et lui de tirer ensuite la sonnette d'alarme à l'attention des organes chargés de l'organisation de ces élections, à respecter les résultats issus des urnes pour éviter le désordre dans ce pays. Ensuite Dr Abdoulanziz avait fait savoir lors de son intervention qu'ils ont appris que des manœuvres s'opèrent au domicile de la candidate pour tenter de modifier ces résultats dans le but de faire passer dès le 1er tour la candidate du pouvoir.

C'est alors qu'une foule de partisans de Dr Abdoulanziz allait se rendre au siège de la CEII (commission

électorale insulaire) pour s'en informer, selon le Directeur de campagne Lailina Daniel que nous avons pu interroger dans la foulée, et qui plus tard se retrouvera au service des urgences de l'hôpital pour blessures par jet de gaz lacrymogène. La force de l'escadron de gendarmerie est rapidement intervenue pour disperser la foule et en un clin d'œil Fomboni s'était embrasée. Des barricades ont été érigées et des pneus enflammés spontanément. Le bilan provisoire fait état de trois blessés dont le Directeur de campagne Lailina et Me Zaïnou (Cissé).

Riwad

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



Communiqué

Ce lundi 15/01/2024 il n'y aura AUCUNE PHARMACIE DE GARDE à Ngazidja !!!

Nous souhaitons faire part à la presse nationale que l'ONPC (Ordre National des Pharmaciens Comoriens) et plus particulièrement son SG en la personne de DR. HASSANI BAROINI (Phie Mangani) tente de faire porter la responsabilité de cet état de fait à nous, Pharmacie des Ecoles en tentant de se soustraire à sa seule et unique faute.

Il appartiendra à chacun de se faire sa propre opinion au regard des éléments de preuve que nous vous transmettons, à savoir :

- 1) Programme de garde imposé par le SG dans un délai trop court pour se préparer (transmis via groupe whatsapp),
- 2) Notre réponse écrite avec AR du SG de l'ONPC, l'ANAMEV et l'Inspection Générale de la Santé (l'IGS) en date du 16/12/2023 restée lettre morte jusqu'à ce jour,
- 3) Et enfin, capture d'écran des échanges whatsapp datant de ce matin entre Dr. Sarah KALFANE (titulaire de la Phie des Ecoles) et Dr. Fatiha (Inspectrice Générale de l'ANAMEV).

Nous avons bien tenté de contacter des confrères susceptibles de prendre ce tour de garde MAIS Dr. BAROINI a décidé de faire une note écrite interdisant à quiconque de prendre ce tour...

A toutes fins utiles, nous vous joignons également quelques numéros de téléphone :

- Dr. HASSANI BAROINI (440 50 15 #whatsapp - 335 50 15)
- Dr. KALFANE SARAH (329 36 37)
- Dr. FATIHA (355 95 74).



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

Communiqué de presse N°007/2024/COM/CENI

Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a reçu ce lundi 15 janvier 2024, la cheffe de la mission américaine d'observation du premier tour des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles, en compagnie de ses homologues commissaires.

Les Américains ont partagé les points essentiels retenus par ses 9 observateurs déployés à Ngazidja. Ils ont apprécié le climat apaisé qui a prévalu le jour du double scrutin, la bonne organisation dans les bureaux de vote et la présence et la participation des femmes à la fois en qualité de membres des bureaux de vote que d'électrices.

Ils ont déploré l'ouverture tardive de certains bureaux de vote.

Le président de la CENI a remercié les Etats-Unis pour leur accompagnement du processus électoral, rappelant que leur engagement a

été un moteur, qui a servi d'émulation pour les autres partenaires et suscité l'adhésion d'acteurs nationaux en faveur des élections, leur caution étant perçue comme un gage de crédibilité.

Il a également insisté sur la portée de la contribution américaine sur l'éducation civique et la sensibilisation de la population comorienne, à travers son projet d'appui aux organisations de la société civile engagée dans le processus électoral.

Enfin, le Président a expliqué la procédure en cours pour la réception, le dépouillement, la tabulation et la proclamation des résultats provisoires des élections à proclamer dans les 5 jours après les élections, se félicitant, au passage, du climat de paix, de calme et de sérénité constaté le 14 janvier.

Moroni, le 15 Janvier 2024

ELECTIONS 2024

Une élection, des chiffres et des tendances

Suite de la page 1

L'augmentation du corps électoral est dû à un enrôlement de 31 991 nouveaux électeurs soit la révision exceptionnelle la plus aboutie des ces dernières années selon toujours la CENI. Cette augmentation du nombre d'électeurs a eu comme conséquence directe l'augmentation du nombre de bureaux de vote. « Des électeurs répartis dans 868 Bureaux de vote » sur l'ensemble du territoire national. Si on s'en tient aux chiffres, les mem-

bres de bureau de vote (MBV) devait en principe avoisiner les 4340 à raison de 5 pour chaque bureau de vote.

Quant au déroulement des opérations électorales, elles ont été entachées de plusieurs irrégularités supposées ou avérées. Dès la veille des élections, l'opposition avait déjà dénoncé des tentatives de bourrage d'urnes de la part du parti au pouvoir qui avait un quasi contrôle des bureaux de votes. Le jour des élections des vidéos qui tournent en boucle sur les réseaux sociaux montrent des hommes et

des femmes qui seraient apparentés au régime en place en train de s'adonner à des opérations de bourrages d'urnes notamment le maire de Fomboni pris en flagrant délit avec plusieurs bulletins de vote alors qu'il s'appropriait à les mettre dans l'urne.

La tendance à la sortie des urnes est des plus confuse que ne l'a été le scrutin. Chaque candidat se déclarant vainqueur. Dans une déclaration faite la nuit entourée de son état-major, le candidat du parti Juwa, Dr Salim Issa Abdallah a fait une déclara-

tion estimant être arrivé en tête suivi du candidat Bourhane Hamidou. Mouigni Baraka du moins ses hommes ont déclaré quant a eux que leur favori est assuré d'être en tête des élections suivi du président sortant Azali Assoumani. Mohamed Daoud alias Kiki qui se trouvait à Anjouan toute la journée des élections s'est dit confiant d'être en tête à Anjouan. Qu'à cela ne tienne, dans une réponse donnée à des journalistes venus l'interroger dans son quartier général, le directeur de campagne du chef de l'Etat sortant a déclaré que

son camp a obtenu plus de 50% des voix sur l'ensemble du territoire.

En attendant la proclamation des résultats provisoires, les déclarations des différents candidats continuent de semer la confusion un peu plus. Les tensions constatées ici et là ne risquent pas de tomber après la proclamation de la CENI attendue ce mardi selon nos informations.

Imtiyaz

ELECTIONS 2024

Candidats et militants s'impatientent

Quelques heures après la fermeture des bureaux de vote, certains quartiers généraux de candidats avaient déjà clamé victoire, en s'estimant en bonne position pour aller au second tour.

Dès la fermeture des bureaux de vote, les quartiers généraux des candidats sont pris d'assaut par les militants qui se réjouissent déjà de pouvoir prétendre à un second tour suite aux premières tendances des résultats sortis des urnes, et relayés au fil des heures par les réseaux sociaux et autres médias en ligne. Le climat est tendu, car jusqu'à hier mardi en fin de journée, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) n'avait pas encore proclamé les résultats provisoires. Dans la matinée, le candidat à la présidentielle Bourhane Hamidou a réuni ses militants dans son quartier général. Une occasion pour ce dernier de saluer leurs

efforts mais également de leur demander de rester en alerte. « Je vous demande d'être en alerte à tout moment, on aura besoin de vous et vous aurez besoin de moi. Il faut rien lâcher, aujourd'hui, il y aura des jeunes ministres. Nos frères de Mohéli et d'Anjouan sont avec nous dans ce combat. Je demande aux autorités compétentes de ne pas entraver la loi. Je demande à la Ceni de ne pas commettre l'irréparable », lance-t-il.

Serein, le seul candidat sur le terrain à Anjouan, Mohamed Daoudou tonne que « aucun candidat n'osera se déclarer vainqueur dès le premier tour. C'est faux et archifaux. Nous saluons les efforts de nos militants qui ont fait un travail énorme », souligne celui qui n'a pas hésité à sacrifier sa voix pour sécuriser les élections à Anjouan.

De son côté, le candidat Mouigni Baraka a rappelé les derniers événements. « Nous avons tous assisté à



des événements sans précédent dans l'ensemble des îles, hier jour du scrutin. Je remercie tous ceux qui m'ont fait confiance. Je tiens à rappeler que je m'entends avec les autres candidats, nous avons le même combat. Je demande encore une fois à Azali d'accepter le choix des élec-

teurs pour le bien de ce pays », a-t-il martelé.

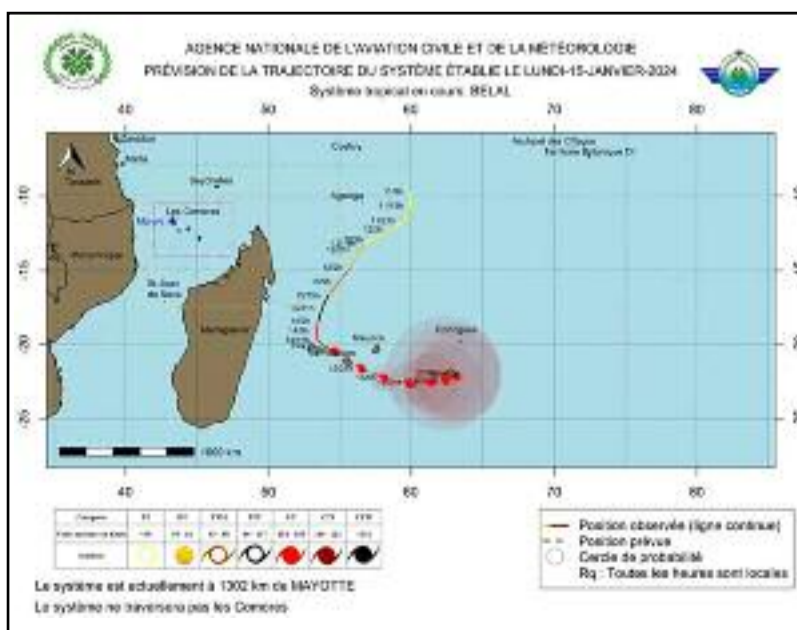
Quant au directeur de campagne de la mouvance présidentielle, Houmed Msaidie, il a tenu à saluer les candidats qui ont participé aux élections. « Même hier, ils ont crié à la fraude généralisée. Actuellement

ils sont à l'assemblée pour veiller au décompte. Nous saluons aussi ceux qui ont crié au boycott », avance-t-il non sans un brin d'ironie. Pour ce dernier la mouvance présidentielle avait une forte mobilisation. « Nous n'allons pas contester là où l'opposition l'a remporté. Mais il ne faut pas qu'elle conteste là où nous avons gagné beaucoup de voix. A Anjouan, ils disent qu'il y a eu des bourrages d'urnes, je leur propose de faire des recours. Nous l'avons emporté dans plusieurs endroits. La question de rempiler, nous ne l'avons pas inventé. Car il faut s'armer avant de partir au combat. Notre référence n'est pas Facebook, nous avons les procès verbaux des bureaux de vote », fait-il observer, tout en précisant que le chef de l'Etat est disposé à travailler avec tout le monde.

Andjouza Abouheir

MÉTÉO

Aucune menace cyclonique dans l'archipel dans les prochaines 72 heures



Des masses d'air pluvieux et des vents couvrent l'archipel depuis quelques heures. L'agence nationale de la météorologie explique que c'est un système dépressionnaire actuellement présent dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien.

"*P*aucune menace cyclonique n'est envisagée pour les prochaines 72 heures », a détaillé un bulletin de prévision météorologique publié par l'agence nationale de la météorologie (Anacm) ce lundi 15 janvier. La diffusion de ce bulletin a pour but de rassurer la population comorienne après le passage du cyclone Belal

dans l'île voisine de la Réunion. « Il s'agit d'un cyclone tropical, le numéro 2. Il se nomme (BELAL). Il évolue dans les Mascareignes particulièrement dans l'île de la Réunion. A l'heure actuelle, il traverse l'île de la Réunion. L'île est en alerte violette cyclonique ».

Selon les caractéristiques du système, les responsables de la météo détaillent des vents maximaux (moyennés sur 10 minutes) estimés sur mer à 120 km/h. Et des rafales maximales estimées sur mer à 165 km/h. « La pression est estimée au centre : 975 hPa », souligne-t-il. Telles sont les prévisions météorologiques établies le 15 janvier à 13 heures locales: 21.2 Sud / 55.8 Est avec une distance des côtes des

Comores 1470 km au secteur : SUD-EST et un déplacement : SUD-EST, à 17 km/h.

L'agence nationale de la météorologie rappelle que le cyclone tropical BELAL touche actuellement l'île de la Réunion avec le passage de l'œil sur le sud-est de la Réunion. « L'œil du cyclone a impacté l'île Réunion ce lundi », avance-t-il. Pour rappel, l'île de La Réunion a affronté le cyclone Belal depuis hier lundi, un cyclone d'une puissance potentiellement historique, préviennent les météorologues. Le confinement a été déclaré pour les 870 000 habitants de l'île, selon météo France.

Kamal Gamal

PROJET BUNDO LA MALEZI

2024, l'année de construction des lycées

A l'occasion de la nouvelle année, le coordinateur du programme Bundo La Malezi (BLM) s'est projeté sur les perspectives de 2024, par l'annonce de la reconstruction des lycées publics. Il s'agit des lycées de Mutsamudu, Fomboni et Moroni tombés en état de délabrement depuis de longues années.

Le gouvernement avec l'appui de ses partenaires à l'éducation, s'est fixé des objectifs pour l'amélioration de l'enseignement public. Le coordinateur du projet Budno La Malezi a fait le point sur les activités réalisées en 2023 et les perspectives de 2024. « Le programme Bundo La Malezi composé par le projet Performance et Gouvernance de l'Education aux Comores (PGEC), le projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire (PAES) et le projet de Promotion de l'Education Physique et Sportive (PEPS), vise deux objectifs principalement : l'amélioration de la qualité des enseignements d'une part et l'environnement scolaire d'autre part », explique-t-il.

Notre interlocuteur a rappelé que ce programme a démarré entre 2020 (PGEC) et 2021 (PAES), et a atteint sa vitesse de croisière. En effet, le PGEC appuie le système d'une part, à former les encadreurs pédagogiques (70) pour encadrer et conseiller les enseignants dans plusieurs domaines, comme la conception et la mise en œuvre d'un projet d'école ou d'établissement, la mise en œuvre de travaux pratiques dans l'enseignement de Physique-chimie et des Sciences de la vie et de la terre, le renforcement de capacité de 829 enseignants des collèges à la didactique des maths, PC, SVT, le métier de l'enseignant et la modernisation des évaluations standardisées mais aussi des examens nationaux et d'autre part à améliorer le système de collecte de données statistiques.

Le PEPS, pour sa part, forme 40 encadreurs pédagogiques pour qu'ils assurent à leur tour la formation de 600 enseignants du primaire à la pratique des activités physiques et sportives. Le PAES s'occupe de réhabiliter et de construire près de 52 établissements scolaires dont 28 écoles primaires publiques, 20 collèges



Nouridine Bourhane, coordinateur du projet Bundo La Malezi.

et 4 lycées. Pour le moment, 4 EPP sont réceptionnés, 2 EPP en cours de finition.

Concernant l'année 2024, le coordinateur a rappelé que « l'année 2024 jusqu'en 2026, les activités de formations continueront mais aussi l'amélioration de l'environnement scolaire ». En 2024, il y'aura dans un premier temps le démarrage des travaux des lycées de Domoni et

Mutsamudu, Fomboni et Moroni mais aussi les travaux des collèges de Mbouéni et Mirontsy puis les écoles primaires de Sanfil et Komoni. « Cette même année, nous espérons engager les entreprises devant s'occuper des travaux de 10 collèges et 6 écoles primaires », annonce-t-il.

Kamal Gamal

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Ministère de l'agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement,
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) vient de prolonger les dates limites de soumission des offres relatives aux 3 marchés suivants :

1. Marché d'acquisition des kits vétérinaires pour les CRDE en 4 lots distincts :

- Lot1 : acquisitions des provendes ;
- Lot 2 : Acquisition des souches parentales ;
- Lot 3 : Acquisition des Œufs à couvrir ;
- Lot 4 : Vaccins et médicaments vétérinaires ;

Date limite de dépôt initial : le 20 janvier 2024 à 11H 00min
Prolongement de la date : le 29 janvier 2024 à 14H 00min
Heure d'ouverture des offres : le 29 janvier à 14h 30min
Lieu : dans la salle conférence du projet PIDC situé à Mdé EX -Cefader

2.Marché d'Acquisition et livraison des matériels informatiques et des kits de détection rapides des bactéries par décomposition du poisson destinés à l'opérationnalisation du guichet deux lots :

Lot 1 : 08 ordinateurs portables, 02 ordinateurs fixes ; 20 tablettes ; 01 imprimante

Lot 2 : 40 kits de détection rapide des bactéries, 18 thermomètres, 12 préleveurs d'échantillons, 06 glacières pour échantillonnage, un frigo et 03 PH mètres portables.

Date limite de dépôt initial : le 17 janvier 2024 à 14H 00min
Prolongement de la date : le 25 janvier 2024 à 14H 00min
Heure d'ouverture des offres : le 25 janvier à 14h 30min
Lieu : dans la salle conférence du projet PIDC situé à Mdé EX -Cefader

3. Marché d'acquisition des outils agricoles pour l'opérationnalisation des CRDE

Date limite de dépôt initial : le 17 janvier 2024 à 15H 00min
Prolongement de la date : le 26 janvier 2024 à 10H 00min
Heure d'ouverture des offres : le 26 janvier à 10H 30min
Lieu : dans la salle conférence du projet PIDC situé à Mdé EX -Cefader

Lancé le 15 janvier 2024

CHAMPIONNAT DES COMORES

Deuxième moitié de saison à train de vitesse

Alors que les esprits des comoriens étaient rivés sur une fin de campagne éreintante et surtout en manque d'inspiration, la ligue régionale de Ngazidja a sorti son calendrier pour les phases retour du championnat de D1 et de D2. Et le moins que l'on puisse dire est que c'est une course contre la montre que la ligue de Ngazidja vient d'engager.

De l'avis de nombreux observateurs et connaisseurs du championnat des Comores, le calendrier sorti vendredi dernier par les services de la ligue régionale de football de Ngazidja est intenable et n'aurait pas fait l'objet d'une consultation entre les différentes entités concernées. Tout doit débiter le 21 janvier prochain pour prendre fin le 09 mars en ce qui concerne le championnat de première division. Ce qui veut dire que si on devait s'en tenir à ce calendrier, Ngazidja saura qui va la représenter à la phase nationale du championnat nationale.

La poule A de la deuxième division (D2) quant à elle doit démarrer le 20 janvier pour prendre fin le 27 avril 2024. L'autre groupe, le B démarrera le 25 janvier pour une fin attendue le 28 avril 2024 avec tou-



Image d'illustration

tefois une possibilité de changement que seule la commission d'organisation est habilitée à opérer. « Seule la commission d'organisation peut modifier ce présent calendrier » lit-on dans le calendrier des matches. Après la fin de la trêve du mois de Ramadan, les compétitions vont reprendre par la Coupe des Comores. Le samedi 20 et le dimanche 21 avril se tiendront les demi-finales alors que la finale est prévue pour le 27 avril.

Toutefois, beaucoup doutent du sérieux et de la réalité à tenir ce calendrier. Et les raisons sont multi-

ples. La Commission du statut du joueur a sorti son PV (003/2023-2024) sur les dossiers de mutation le 10 janvier et les clubs qui veulent contester ce PV ont jusqu'à demain 16 janvier pour contester et déposer un recours auprès la Commission Nationale de Recours. Si tout va bien et pour être optimiste supposons que la cette dernière puisse siéger des le 17 pour un minimum de cinq jours nous serons déjà le 22 janvier. En supposant toujours que la CNR sortira le PV définitif des mutations le 23 janvier, le temps que le département système infor-

matique de la FFC enregistre les joueurs on peut facilement se retrouver aux environs du 25 janvier.

Ce qui est sur, « ce calendrier a été établi sans aucune consultation avec les entités concernées. Ni la Commission Nationale de Recours (CNR) ni le Département Système Informatique (DSI) qui est censé enregistré les mutations » se désolé un membre de la Fédération de Football des Comores qui requiert l'anonymat.

Imtiyaz

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Ministère de l'agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement,
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM



AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERT

Réf. N° : 2024/004/MAPETA/PIDC/DC/CRDE

AACQUISITION DES INCUBATEURS POUR LES POLES AVICOLES DES CRDE (SIMBOUSSA, MAOUENI, OUANI ET FOMBONI)

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « Acquisition des incubateurs pour les pôles avicoles des CRDE DE SIMBOUSSA, MAOUENI, OUANI ET FOMBONI :» en lot unique :

- 12 Incubateurs automatiques de capacité 1 000 œufs Pour CRDE de SIMBOUSSA, MAOUENI, OUANI et FOMBONI ;
- 06 Eclosiers automatiques (1 000 œufs) CRDE de SIMBOUSSA, MAOUENI, OUANI et FOMBONI
- 03 Frigos pour le CRDE de SIMBOUSSA, MAOUENI et OUANI ;

2. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé au moins un marché similaire au cours de 10 dernières années avec satisfaction du Client ».

La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une demande de cotation ouverte (DC) telle que définie dans le « Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

3. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations

auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email: projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier de demande de cotation ouvert à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 00min.

Le Dossier de demande de cotation en version française peut être retiré au secrétariat du PIDC à tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous. La demande de cotation sera retirée par voie électronique ou au secrétariat du PIDC.

4. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 29 janvier 2024 à 14H 00min**. La soumission des offres par voie électronique sera autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, **le 29 janvier 2024 à 14H 30min**.

5. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 15 janvier 2024

UNION DES COMORES

.....
Unité-Solidarité-Développement



COUR SUPREME

SECTION DES COMPTES

SECRETARIAT GENERAL

Date de l'avis : 30 Décembre 2023

Appel à Manifestation d'intérêt Pour le recrutement des Membres de la Chambre Anti-corruption

Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores place au centre de sa stratégie nationale de développement les thématiques de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Dans cet esprit, les hautes autorités du pays ont pris des actes en vue de rendre effective cette priorisation.

Sur le plan international, le pays a ratifié plusieurs instruments internationaux de lutte contre la corruption tels que :

- La Convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 ;
- La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11 juillet 2003 ;
- La Convention Arabe contre la corruption du 21 décembre 2010.

Sur le plan national, plusieurs lois ont été adoptées de 2008 à 2023 pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption dont une nouvelle loi relative à la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée le 27 juin 2023, promulguée par le décret N°23-0101/PR du 25 septembre 2023.

Il convient de préciser que la nouvelle loi adoptée a pour objectif d'apporter les modifications législatives rendues nécessaires pour harmoniser la législation nationale en matière de lutte contre la corruption avec les instruments et meilleurs standards internationaux en la matière dont l'Union des Comores est partie. Il vise également à doter le pays d'un nouveau cadre juridique et institutionnel efficace permettant de garantir la réussite de la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie de Lutte contre la Corruption afin de réaliser de nouveaux progrès en matière de transparence et de compétitivité économique.

Il est en conformité avec les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption du 31 octobre 2003, ratifiée le 11 octobre 2012, qui reste le seul instrument international contraignant et de portée universelle en matière de lutte contre la corruption.

La nouvelle loi de 2023 institue « la chambre anti-corruption » au sein de la Section des comptes de la Cour Suprême comme nouvelle structure nationale en charge de la prévention et à la lutte contre la corruption, en remplacement de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption, instituée par la loi de 2008.

Objectifs

L'objectif général de la mission des membres de la chambre anti-corruption consiste à :

- Renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption
- Promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la gestion des secteurs publics et privé
- Incriminer la corruption dans toutes ses formes ;
- Faciliter et appuyer la coopération internationale pour lutter contre la corruption et le recouvrement des avoirs mal acquis

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la lutte contre la corruption,
- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Les dispositions relatives aux gels, saisies, confiscations des avoirs ainsi que celles sur la protection des dénonciations, témoins, experts et victimes de la loi sur le blanchiment et le financement du terrorisme
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale relative à la lutte contre la corruption

Les membres de la chambre anti-corruption travailleront sous la supervision générale de la Cour Suprême.

Qualifications et expériences requises

Les membres de la chambre anti-corruption sont nommés par décret présidentiel pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelables une fois et ce, à compter de la date de prise de fonctions.

Les membres de la chambre anti-corruption sont choisis dans une liste de trois (3) candidats à chaque poste vacant parmi les candidats qui ont été préalablement déclarés aptes à être nommés à ce poste, après appel public à candidature, par le comité de sélection formé pour la circonstance.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption doivent justifier d'au moins dix (10) d'expériences professionnelles et de compétence à la date de dépôt de la candidature dans l'un des domaines juridique, financier, administratif, économique, de la fiscalité, de la science sociale, de la communication ou d'expérience avérée en matière de la bonne gouvernance, de la prévention ou de la lutte contre la corruption ou des infractions assimilées.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption sont connus par leur intégrité, impartialité, droiture et probité.

Les candidats au poste de membre Anti-corruption doivent :

- Être de nationalité comorienne
- Être de bonne moralité
- Jouir de ses droits civils et publics
- Être âgé d'au moins de quarante (40) ans au moment du dépôt de la candidature
- Être indépendant, neutre et intègre
- Être dans une situation fiscale régulière
- Ne pas avoir exercé une responsabilité dans un parti politique
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction
- Ne pas avoir été révoqué, licencié, démis de ses fonctions ou radié en application d'une sanction disciplinaire

Composition du dossier

- * Une déclaration sur l'honneur attestant la satisfaction aux conditions légales
- * Une lettre de motivation datée et signée adressée au Comité de sélection de la Cour suprême des Comores
- * Un CV actualisé faisant ressortir les formations acquises, les expériences professionnelles ou personnelles, dans les domaines recherchés
- * Des copies légalisées du ou des diplômes datant d'au moins 03 mois des copies de certificat de travail, de formations et/ou stages et expériences acquises et de tout autre document attestant les qualifications et expérience acquise par le candidat
- * Une copie valide de la carte d'identité du candidat ou du passeport le cas échéant
- * Un casier judiciaire d'au moins de trois (3) mois.

Lieu de travail

Cour suprême Moroni Comores
BP : 80 77
Tel : 7 73 8515 / 327 40 52 / 73 371 66
Email : coursupremecomores@gmail.com

Les procédures du dépôt de candidature

Les candidatures doivent être rédigées en français et déposées par courrier physique sous plis-fermés et/ou par Email aux adresses mentionnées **au plus tard le lundi 29 janvier 2024 à minuit**

Bureau du Comité de sélection des candidatures, sis à la cour suprême des Comores

Chaque candidature fera l'objet d'accusé de réception. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.